



PRÉFET D'ILLE-ET-VILAINE

Préfecture d'Ille-et-Vilaine
Direction de la Coordination Interministérielle
et de l'Appui Territorial
Bureau de l'Environnement et de l'Utilité Publique

Rennes, le 19 décembre 2018

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

Par arrêté du 19 décembre 2018, la Préfète d'Ille-et-Vilaine informe les habitants de BOURG-DES-COMPTES, CREVIN et POLIGNÉ, qu'une consultation du public va être ouverte sur la demande formulée par la société GENDROT TP, en vue d'obtenir l'enregistrement de son projet relatif à l'exploitation d'une plate-forme d'accueil et de recyclage de matériaux inertes située zone artisanale du Maffay à BOURG-DES-COMPTES.

Le dossier est consultable pendant quatre semaines, du 28 janvier au 25 février 2019 inclus :

- en mairie de BOURG-DES-COMPTES, aux heures suivantes : lundi de 13h30 à 17h30, mardi, mercredi et vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30, jeudi de 9h à 12h et de 15h30 à 17h30, samedi de 9h à 12h.

- sur le site internet de la préfecture de Rennes à l'adresse suivante :

<http://www.ille-et-vilaine.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-Risques-naturels-et-technologiques/Installations-classees/Installations-classees-par-commune>.

Le public pourra formuler ses observations avant la fin du délai de consultation du public :

- à la mairie de BOURG-DES-COMPTES, aux heures indiquées ci-dessus, sur un registre ouvert à cet effet,
- par courrier à la préfecture de Rennes, bureau de l'environnement et de l'utilité publique,
- par voie électronique à l'adresse suivante : pref-icpe-ep@ille-et-vilaine.gouv.fr (en précisant l'objet du courriel : « consultation du public – GENDROT TP »).

A l'expiration du délai de consultation, le registre sera clos par le maire concerné qui le transmettra à la Préfète avec l'ensemble du dossier et pièces annexées.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est un enregistrement assorti de prescriptions ou un refus, formalisée par arrêté préfectoral.